reconnaissons. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 1er mai—6f

A VENDRE—Une bonne cuisinière pour petite famille française allant de l'autre bord du Lac. S'adresser 346 Josephine, entre Prytania et St-Charles. 2 mai—3f

A VENDRE—Venant de recevoir un wagon de beaux chevaux. Boulevard Exposition, à l'extrémité de la ligne des chars Prytanéo. Venez voir. Hill B os. 29 av—7f

A VENDRE—Quatre machines Buckeye relativement neuves—15x18 cylindre. Volant (Fly wheel) 9 pieds x16 pouces face. Aiguilles à Disque et cut-offs automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai—

Un fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une barerie de première classe, meubles, bail, etc.

F. J. Zaeringer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 24 avril 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux le No 125 rue Bourbon, entre Conti et Bienville, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 126 rue Commerce.

1° Tout le contenu, installations etc., de la barrette connue comme le "Sazerac," consistant d'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, vaisselle, verrerie installations de bar etc, comptoir, miroirs, meubles, etc., conformément à un inventaire.

2° Le terme non expiré du bail du dit local, connu comme le "Sazerac Saloon," loué à raison de $250 par mois, payable mensuellement expirant le 30 septembre 1891, et en cas que le dit bail ne rapporte pas une vente, offre pour vente définitive du dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 avril—25 29—mai 2 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,822—Division E.—Attendu que George A. Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oakes, décédé intestat ariis et que le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
30 av—30—mai 5 9.

Succession de Marie Christian Hambrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Hambrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 av—26 30—mai 5

Succession de Martin Wyse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,297—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
30 avril—30—mai 5 9.

Succession de Marie Christian Hambrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Hambrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 av—26 30—mai 5

Brice Sombre vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,029—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Hambrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 av—26 30—mai 5

A. Tyler's Son Louis E. Tyler vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,873—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ci-après présenté par Louis E. Tyler, un des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
Au local, No 126 rue Commerce.

1° Tout le contenu, installations etc., de la barrette connue comme le "Sazerac," consistant d'un grand assortiment de liqueurs, vins, whiskey, vaisselle, verrerie installations de bar etc, comptoir, miroirs, meubles, etc., conformément à un inventaire.

2° Le terme non expiré du bail du dit local, connu comme le "Sazerac Saloon," loué à raison de $250 par mois, payable mensuellement expirant le 30 septembre 1891, et en cas que le dit bail ne rapporte pas une vente, offre pour vente définitive du dit local à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 avril—25 29—mai 2 6

A TRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour des buts éducationnels, pendant le présent public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages de mois en mois simplement lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à ce servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. T. Burrouges
J. T. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET.

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ PARGENT PAR L'EX PRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous vous retournerons frais d'express aux **BILLETS** et les **LISTES DE 1 OTS,** envoyés à nos correspondants.

Adresser à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lac.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous avons fait notre Loterie de manière à ce qu'elle répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **les Droits comme Institution de Charité.** Les billets pourront être mis en mains contingentes à livrer, sous ce titre, **AUX BINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais on lui ferait parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** d'argent.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, **sans frais aucuns.**

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, restera en vigueur envers et contre tous, **CINQUANTE DE PLUS, JUSQU'EN 1895.**

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1979. L'impression générale est que **LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.**

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes d'vendre sur le marché, pour lesquels les vendeurs regorgent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot gagnant.

Succession de Mme Christian Hambrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christian Hambrecht, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
26 av—26 30—mai 5